



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

La lettre de la

Michodière

Bulletin d'information hebdomadaire édité par le SNFOCOS

Le 25 juin 2010
N° 025 -2010

RETRAITES

*Déclaration de la
C.E. CONFEDERALE
FO du 21 Juin 2010*

SOMMAIRE

P1
Déclaration CE Confédérale

P2
Le Snfocos au Ministère du
travail
Agenda

P 3
Praticiens conseils et
intéressement

P4
Astreintes dans les ARS

P5
Réunions Régionales
Aquitaine et Var



Retrouvez tous
nos articles sur
notre site :

www.snfocos.org

Bulletin d'information édité
par le SNFOCOS – Sous le
N° de Commission Paritaire
3 941 D 73 S
Alain POULET, Directeur
Gérant

Retrait du Plan

La Commission exécutive confédérale se félicite du succès de la journée du 15 juin qui a rassemblé 70 000 manifestants à Paris, la plus importante manifestation FORCE OUVRIERE depuis longtemps. De ce point de vue le 15 juin est historique.

Ce résultat montre la détermination de FORCE OUVRIERE et marque, pour la Commission exécutive, la première étape d'une mobilisation indispensable pour obtenir le retrait du projet gouvernemental en matière de retraites.

La Commission exécutive confirme que ce projet est profondément injuste au plan social et inefficace au plan économique. Il se situe dans la droite ligne du plan d'austérité qui veut faire payer aux travailleurs une crise dont ils ne sont en rien responsables.

La Commission exécutive rappelle que FORCE OUVRIERE est opposée à tout report du droit à la retraite à 60 ans et ses conséquences, à tout allongement de la durée de cotisation, à toute remise en cause du code des pensions et revendique des ressources nouvelles pour le financement des retraites et de la pénibilité au travail dans le privé et dans le public, ce à quoi ne répondent pas les soi-disant ouvertures du gouvernement.

Face à un projet que le gouvernement affirme inamovible sur l'essentiel, la Commission exécutive approuve la décision du bureau confédéral de ne pas s'être rendu à une concertation alibi.

La Commission exécutive marque la détermination de Force Ouvrière à s'engager pleinement pour un **retrait du projet gouvernemental** et sa volonté de tout mettre en œuvre pour y parvenir.

Concernant les modalités d'action, la Commission exécutive confirme, compte tenu de l'expérience, que si les manifestations ne suffisent pas, la nécessité d'une journée de grève interprofessionnelle reste posée.

Pour la Commission exécutive, le mot d'ordre de retrait du projet gouvernemental permet de rassembler clairement les salariés et de solidifier une action commune. D'ailleurs, d'ores et déjà, au niveau local, dans des entreprises ou des administrations, un tel mot d'ordre permet une action commune ou conjointe. Ce qui est possible localement doit l'être nationalement.

La Commission exécutive appelle ses structures à militer, expliquer et convaincre à tous les niveaux pour qu'une telle action commune puisse se généraliser à la rentrée. C'est ce que FORCE OUVRIERE expliquera aux autres syndicats lors de la réunion du 29 juin.

Adoptée à l'unanimité.

Paris, le 21 juin 2010

Le SNFOCOS reçu au ministère du travail

Le 10 juin 2010, le secrétaire général du SNFOCOS était reçu par François Morel, directeur-adjoint du cabinet du Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique et Emmanuelle Thomas, Conseillère chargée des Affaires budgétaires et financières.



Quatre dossiers ont été abordés :

1) La représentativité

Face aux difficultés d'application, le Snfocos a demandé l'intégration dans le Protocole d'accord de 2008 relatif à la représentativité de [la lettre du Directeur de la Sécurité sociale du 13 janvier 2010](#).

2) Les salaires

Le protocole d'accord Ucanss 2010 est en arbitrage à Matignon, sans qu'on puisse savoir le sort qui lui sera réservé. Alain Poulet a rappelé la position de notre organisation syndicale : la perte de pouvoir d'achat des cadres est telle qu'il est urgent de renégocier leur situation avec, comme base de départ, l'attribution de 40 points à partir du Niveau 5A. Il a ajouté pour preuve que 11 000 cadres font l'objet d'un ajustement plancher en points Agirc qui permet aux cadres dont le salaire est inférieur au plafond de la Sécurité sociale ou dont la rémunération est comprise entre ce plafond et le « salaire charnière », d'acquiescer chaque année un minimum de 120 points de retraite complémentaire AGIRC.

3) La Capssa

Alain Poulet a demandé aux Pouvoirs Publics de débloquent la situation de la Capssa pour permettre la négociation de l'utilisation des excédents par l'ouverture d'un risque supplémentaire dépendance dans le schéma prévoyance de l'Institution. Une étude doit être diligentée sur ce point par le Cabinet.

4) La négociation sociale

En expliquant pourquoi le Snfocos n'était pas signataire de l'accord sur l'Instance Nationale de Concertation, Alain Poulet les a avisés de l'intention du SNFOCOS de saisir les juridictions pour la reconnaissance d'une unité économique et sociale des quatre Caisses nationales. Leur attention a été attirée sur les conséquences de la mise en œuvre des C.O.G., conséquences qui ne sont aujourd'hui pas négociées à l'Ucanss.

Un nouveau rendez-vous a été pris sur tous ces points début septembre.

Alain POULET
Secrétaire général SNFOCOS

28 Juin
Délégation Régionale
Ile de France

29 Juin
Bureau National

Conseil National
Snfocos 12 et 13
octobre à Marseille

Le Miroir aux Alouettes

**PRATICIENS
CONSEILS**

Compte rendu de la réunion sur l'intéressement des DRSM
(direction des services médicaux) du 15 juin 2010

Intéressement

Tout d'abord un constat s'impose : les indicateurs de l'intéressement sont de plus en plus des indicateurs de résultats communs CPAM/DRSM portant sur les dépenses de santé.

Si certains choix des indicateurs sont classiques et compréhensibles pour un assureur (maîtrise du poste indemnités journalières), d'autres sont plus discutables notamment ceux portant sur le pourcentage d'évolution des inhibiteurs de l'enzyme de conversion-IEC- et des SARTANS, ou les statines.

Sur les indemnités journalières, Le nombre des points affectés au contrôle des IJ longue durée est augmenté, celui affecté aux IJ Courte durée est nettement diminué mais l'objectif chiffré reste le même. Et ce malgré la demande itérative du SNFOCOS de diminuer le nombre d'avis sur personnes pour les IJ de courte durée.

Pourtant aujourd'hui il y a des choix prioritaires à mettre en place : les praticiens conseils sont de moins en moins nombreux, la CNAMTS doit tenir compte de ce constat. Or la direction multiplie les contrôles des arrêts de travail sur personnes sans tenir compte de cette baisse manifeste des effectifs qui est rappelons-le, très préoccupante. Les départs massifs à la retraite, les démissions, le faible recrutement sont une réalité prégnante.

Sur les prescriptions médicamenteuses : Le SNFOCOS a fait remarquer que la prescription d'IEC avait aujourd'hui une totale légitimité dans le traitement de deux types d'hypertension, celle du sujet jeune (HTA Familiale) et dans l'HTA métabolique. D'autre part, les IEC sont légitimes dans le traitement « BASIC » de l'insuffisance coronarienne. Le calcul du % d'évolution des IEC ne prend pas en compte ici l'incidence des maladies cardio vasculaires

L'objectif en terme de CAPI nous met en difficulté puisque nous devons traiter de l'atteinte des objectifs de nos confrères libéraux sans leur dévoiler leurs propres données.

Surtout ces indicateurs seront par définition difficiles à atteindre. L'Assurance Maladie n'est pas le seul acteur influant sur ces dépenses : les laboratoires pharmaceutiques, l'évolution du contexte socio économique, sont des éléments à prendre en compte dans ces évolutions. Ils seront difficilement atteignables et donc pénalisants pour le salarié.

Le SNFOCOS ne signera pas le véritable miroir aux alouettes qu'est la prime d'intéressement du fait qu'elle n'augmente pas la valeur du point salarial ni le nombre de points de retraite, qu'elle n'est pas pérenne mais qu'elle augmente les contraintes en termes d'objectifs irréalistes pour la plupart, voire anti déontologiques (capi). Et ces contraintes fortes qui s'exercent dans un contexte difficile de pénurie de praticiens conseils ne peuvent qu'accroître les risques de souffrance au travail.

Hélène AZOURY
Secrétaire de la Section Professionnelle des Praticiens Conseils

***Astreintes dans les agences régionales de santé :
Ne cédez pas à la pression !***

A.R.S.

Astreintes

Les médecins-conseils transférés dans les ARS nous font part des pressions qu'ils subissent de leur Direction pour obtenir leur participation aux astreintes mises en place pour gérer en temps réel tous les signaux et alertes à caractère sanitaire.

Ainsi que le SNFOCOS l'a déjà rappelé, rien dans la convention collective nationale, non plus que dans les conventions de transferts, ne prévoit l'exercice de ce type d'activité, que ce soit en terme de responsabilité ou de rémunération. En l'espèce, accepter dès maintenant de prendre leur part d'astreintes placerait de facto les médecins hors du champ conventionnel. Le SNFOCOS refuse que le personnel se voit imposer des astreintes en l'absence d'accord national.

En outre, au cas particuliers des praticiens, toute modification du contrat de travail doit être soumise pour avis au Conseil de l'Ordre. Cette position a été rappelée et entendue par Jean-Marie Bertrand, en charge au ministère de la santé du pilotage de la réforme sur les ARS, lors de la dernière réunion de la commission nationale de concertation.

Il a rappelé aux directeurs généraux des ARS qu'aucune disposition conventionnelle ne prévoyait d'astreintes pour le personnel de la Sécurité sociale. En conséquence, rien ne peut être imposé à ce personnel, l'inscription au tableau ne pouvant se faire que sur la base du volontariat. Un groupe de travail vient d'ailleurs d'être mis en place sur ce sujet. Il se réunira à trois reprises pour préparer des dispositions qui seront discutées lors de la commission nationale de concertation de septembre prochain.

Il n'est pas inutile de rappeler que les agents de l'Assurance Maladie sont parfaitement conscients de la nécessité de créer rapidement au sein des ARS un véritable esprit d'équipe garant de l'efficacité de son action. A cet égard, et sur le point plus précis des astreintes, ils ont parfaitement perçu l'importance de cette mission et de la nécessité de soutenir l'investissement de leurs collègues de l'Etat. Dès qu'un accord national sera mis en place, rien ne s'opposera à ce que les personnels issus de l'Assurance Maladie prennent leur part de cette mission, aux conditions fixées par voie de négociation.

Alain POULET
Secrétaire Général

*Réunion régionale Aquitaine du 4 juin 2010
à l'UD FO de Bordeaux*

L'assemblée régionale a réuni les syndicats de Gironde, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantiques, en présence d'Alain POULET.

Elle a abordé les sujets suivants :

Aquitaine

Remise en cause de la notion de « cadre », du statut de « salarié cadre », du contrat de travail. Le SNFOCOS mène seul le combat pour la défense des cadres contre l'employeur UCANSS, voire même les autres organisations syndicales.

Outil de travail :

ARS : Le SNFOCOS est vigilant car 90% du personnel Sécu des ARS sont des cadres. Le SNFOCOS a obtenu la séparation des collèges pour les élections du personnel de droit privé relevant de la convention collective nationale. Seul le SNFOCOS défend l'idée qu'il existe 2 contrats de travail totalement différents. La mise en place des ARS se fait dans le flou : pas de fiche de poste, pas de définition des emplois La branche recouvrement : Création d'URSSAF régionales.

Préfiguration : salariés en intérim pour 3 ans, aucune titularisation dans le poste, qu'en est-il du déroulement de carrière, de la rémunération, des éventuelles indemnités de déplacement, de la réintégration ?

Les INC : ne sont de concertation que dans le titre car tout est déjà décidé et mis en place quand la présentation est faite aux instances représentatives du personnel. L'employeur ne tient pas compte des remarques faites par les IRP. Le Snfocos considère que l'Institution n'applique pas le code du travail.

Salaires : le SNFOCOS n'a pas signé la proposition de l'employeur en instance d'agrément : 0.8% au 1^{er} mai 2010. Si l'employeur avait accepté un petit geste pour les cadres soit des points (peut-être pas les 40 réclamés depuis plusieurs années, mais une partie), soit une hiérarchisation de la prime d'intéressement, une signature aurait pu être envisagée.

Marie-Paule DEVULDER,
Secrétaire Nationale



*Assemblée générale SNFOCOS le 1^{er} juin 2010
à l'U.D. du Var*

Var

Accueilli par Myriam BARNEL, secrétaire générale de l'union départementale du Var, le bureau départemental SNFOCOS Var a reçu en assemblée générale les adhérents et sympathisants, en présence d'Alain Poulet et des administrateurs FO de la CAF et de l'Urssaf

Ils ont pu débattre des sujets d'actualité :

- problème des personnels dans les CAF,
- mobilité des personnels en UGECAM,
- régionalisation des URSSAF,
- mise en place des A.R.S,
- complémentaire Santé,
- accord « Seniors ».....

Alain Poulet a terminé sa visite varoise en rencontrant, dans les locaux de la CAF du var, les cadres sympathisants pour débattre de la nécessité de la syndicalisation.

Le secrétaire départemental
René ROUX